



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

CCAS DE MORMOIRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 05/12/2025

Délibération n° 2025_026

Date de convocation : 27/11/2025

Membres en exercice : 13

Votants : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Président certifie le caractère
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 16.12.2025



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
L'an DEUX MILLE VINGT CINQ et le CINQ DECEMBRE à 18 Heures,
le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
à Mormoiron, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence
de Monsieur Bernard LE DILY :

Présents : LE DILY Bernard, GABRIELLI Nathalie, ZAGRA Christophe,
CARTOUX Marie-Paule, ROSA Gil, GUYOTOT Mireille, LEDEZ Benoit,
Audrey PENE, Elsa GAILHAC, ROUX Jean-Paul

Procuration : KRISTIANSEN Lene pouvoir à GABRIELLI Nathalie

Absent excusé : Lionel MARTIN

Absent : Patrick CHAVADA

Secrétaire : Christophe ZAGRA

Administration Générale / Modification de la convention relative à la mise à disposition du mini-bus

Le CCAS met à disposition un mini-bus destiné exclusivement aux associations Mormoironnaises, afin de faciliter leurs déplacements dans le cadre de leurs activités, manifestations, actions culturelles, sportives ou sociales.

Une convention d'utilisation encadre actuellement les conditions de mise à disposition du véhicule.

A l'usage, plusieurs ajustements se relèvent nécessaires pour améliorer l'organisation du service et garantir une utilisation conforme aux règles de sécurité et de gestion du CCAS.

Les principales modifications portent notamment sur :

- La mise à jour des modalités d'inscriptions,
- Le périmètre des déplacements autorisés

La convention modifiée intégrant ces nouvelles règles, est annexée à la présente délibération.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la convention initiale relative à la mise à disposition du mini-bus, adopté lors du conseil du 16 septembre 2014 ;

Considérant la nécessité d'adapter les modalités d'utilisation du mini-bus aux besoins actuels du service et des usagers ;

Le conseil d'administration ayant oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification de la convention relative à la mise à disposition du mini-bus, telle que présentée en annexe
- **AUTORISE** Monsieur le président à signer tout acte se rapportant à la présente.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé au registre les membres présents,

Le Président

Bernard LE DILY

Le secrétaire : Christophe ZAGRA

